

**Sigonce ... Les Amis de Sigonce ...  
Une souscription pour restaurer l'Église Saint Claude.**

Une  
Souscription  
pour restaurer

FONDATION



DU PATRIMOINE



## L'Église Saint Claude



**SIGONCE**  
**Alpes de Haute Provence**

## BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE  
seront reversés au maître d'ouvrage de  
« Fondation du Patrimoine - Eglise Saint Claude »

- Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Claude de Sigonce**

Chèque à l'ordre de :

« Fondation du Patrimoine - Eglise St Claude de Sigonce »

Mon don est de .....€ et

je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu OU  de l'Impôt sur la Fortune

NOM ou SOCIETE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE .....

TEL :.....E-MAIL :.....



Coupon-réponse à renvoyer à :

**FONDATION DU PATRIMOINE**  
**Délégation Alpes de Haute Provence**  
**Mme Françoise BRUNEL**  
**CCI de Digne**  
**60, boulevard Gassendi**  
**04 000 DIGNE-LES-BAINS**

\*Pour les particuliers, votre don est déductible de :

- l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

- de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 €.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Sigonce, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

**\* Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.**

# L'Église Saint Claude du Moyen Age à aujourd'hui

## L'Église Saint Claude de Sigonce

Sigonce possède une église remarquable par son toit en lauze polylobé, elle a été érigée entre le 12<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> siècle.

Bien que l'origine du village soit beaucoup plus ancienne, la première date marquante est celle de 1204. Cette année-là, Guillaume III comte de Forcalquier fait don de la seigneurie de Sigonce au prieuré de Ganagobie. A partir de là, son histoire se confond avec celle du prieuré jusqu'en 1789, les prieurs habitent tous Ganagobie et Sigonce.

L'un d'entre eux, Jacques Gaffarel (Mane 1601-Sigonce 1691) est un personnage illustre : prêtre, bibliothécaire de Richelieu, savant, érudit et plus encore. Ami et correspondant de Gassendi et de Galilée, il a fait honneur à son pays. Dès 1660, il s'installe dans le château de Sigonce, sa résidence de prédilection jusqu'à la fin de sa vie. C'est là qu'il écrit, qu'il approfondit ses recherches et qu'il se recueille dans l'église.

Les membres de la famille de Vallavoire reposent dans la crypte où est inhumée en 1720, Marguerite de Forbin Janson, épouse de Pierre de Vallavoire.



### Pourquoi ce projet de restauration ?

Les Sigonciens souhaiteraient conserver ce patrimoine unique en restaurant les parties les plus menacées.



Le vitrail *Sanctus Claudus* de la baie ogivale du chœur est endommagé et sa colonnette supportant les deux petits arcs ogivaux menace de s'effondrer.

Les lustres nécessitent un nettoyage ainsi que le remplacement des pièces manquantes (boules, poignards, mirzas, amandes).



Le bras reliquaire de Sainte Prospère, statue représentant un bras d'évêque bénissant s'effrite.

Aidez-nous à sauvegarder notre église, ses objets précieux, pour les Sigonciens d'aujourd'hui et pour les générations futures, par la présente souscription.



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

#### Moyens d'action :

La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions constituent un outil supplémentaire.